



COMMUNIQUÉ

Parlement du Canada

Prolongation – Appel de mises en candidature au poste de poète officielle ou de poète officiel du Parlement

Ottawa, le 6 juillet 2022 – Le Parlement du Canada a lancé plus tôt cette année un appel de mises en candidature afin de trouver la 10^e poète officielle ou le 10^e poète officiel du Parlement.

Le rôle de la poète officielle ou du poète officiel consiste à promouvoir l'importance et la valeur de la poésie auprès de la population canadienne. Aux termes de la *Loi sur le Parlement du Canada*, la poète officielle ou le poète officiel peut s'acquitter des fonctions suivantes : rédiger des œuvres de poésie, notamment aux fins des cérémonies officielles du Parlement, parrainer des séances de lecture de poésie, conseiller la bibliothécaire parlementaire sur la collection de la Bibliothèque et les acquisitions propres à enrichir celle-ci dans le domaine de la culture, et assurer des fonctions connexes à la demande du Président du Sénat, du Président de la Chambre des communes ou de la bibliothécaire parlementaire. La personne retenue est nommée pour une période maximale de deux ans.

Afin de faire une place égale aux deux langues officielles du Canada, la personne choisie pour le poste alterne tous les deux ans entre un ou une poète travaillant essentiellement en français et un ou une poète travaillant essentiellement en anglais. Le 10^e poète officiel ou la 10^e poète officielle du Parlement travaille principalement en français. Le Parlement du Canada reconnaît la diversité de la scène littéraire du Canada et encourage la participation de poètes de toutes les communautés.

La date limite pour la mise en candidature a été reportée au 4 septembre 2022. Les mises en candidature peuvent être soumises par un membre d'une association littéraire ou d'écrivains, par une ou un parlementaire ou par les auteurs intéressés eux-mêmes. Les candidatures seront évaluées par un Comité de sélection présidé par la bibliothécaire parlementaire, qui soumettra une courte liste de trois personnes aux présidents du Sénat et de la Chambre des communes, qui choisiront la prochaine poète officielle ou le prochain poète officiel.

Lorsqu'il a créé le poste de poète officielle ou de poète officiel du Parlement en décembre 2001, le Canada a emboîté le pas au Royaume-Uni, aux États-Unis et à de nombreux autres pays qui se sont dotés d'une poète officielle ou d'un poète officiel.

Pour en savoir plus sur le rôle des poètes officiels du Parlement ainsi que sur le processus de nomination, et pour découvrir les œuvres des poètes officiels du Parlement, d'hier à aujourd'hui, visitez le site Web du Parlement du Canada : www.parl.gc.ca/poete.

Renseignements

Bibliothèque du Parlement
1-866-599-4999
info@parl.gc.ca